



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2026-561
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-325 DE ZONAGE
AJOUT DE LA SOUS-CLASSE D'USAGE 514 DANS LA ZONE 233-I**

AVIS PUBLIC est par le présent donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, à la suite de l'adoption de la résolution numéro **2026-07-234** lors de la séance extraordinaire du 6 juillet 2026, a adopté le Règlement 2026-561 modifiant le règlement 2009-325 de zonage – ajout de la sous-classe d'usage 514 dans la zone 233-I;

QUE ce règlement a pour objet et conséquence l'ajout de la sous-classe d'usage 514 « Professionnels de la santé et des services sociaux » comme usage principal autorisé au niveau de la zone à dominance industrielle 233-I;

QUE ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue entre le 15 juin 2026 et le 25 juin 2026;

QUE ce règlement est en vigueur en date du 8 juillet 2026, date de la délivrance du certificat de conformité numéro **PA-2026-127** de la MRC de Bonaventure;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Paspébiac, ce 15 juillet 2026.

Daniel Langlois
Directeur général et greffier